

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,  
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,  
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme  
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.68/09.23**

**Objet : Budget Ville 2023**  
**Décision modificative n°2**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.09.2023

**Délibération n°: D.68/09.23**

**Objet : Budget Ville 2023  
Décision modificative n°2**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n°D.32/03.23 du Conseil Municipal du 30 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2023,

Vu la délibération n°D.55/06.23 du Conseil Municipal du 22 juin 2023 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget Ville 2023,

**BUDGET VILLE**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
12/678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00			
	TOTAL	0,00			0,00

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
212/2313 411/2188 025/2313 212/2313	Constructions Autres immobilisations corporelles Constructions Constructions	80 000,00 4 000,00 30 000,00 298 000,00	01/024	Produits des cessions d'immobilisations	462 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-50 000,00€
	TOTAL	412 000,00			412 000,00

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Ville 2023 comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n°: D.68/09.23**

**Objet : Budget Ville 2023  
Décision modificative n°2**

**ANNEXE**

**FONCTIONNEMENT**

**Inscription dépenses de fonctionnement**

- Une habitation, sise 95, rue Goubermoulins menaçait de s'écrouler et présentait un danger imminent pour la sécurité de son occupant et de la population. Madame le Maire est intervenue très rapidement en prenant un arrêté de mise en sécurité le 17 août 2023 afin de procéder à la démolition de ladite habitation. La Ville de Lillebonne a donc pris en charge les dépenses liées à cette démolition et attendant de pouvoir recouvrer cette somme, il convient d'inscrire un crédit de 50 000 euros sur la nature 678 "Autres charges exceptionnelles" (chap 67).

**INVESTISSEMENT**

**Inscription recette d'investissement**

- Dans le cadre de la réalisation d'une opération d'aménagement comprenant la construction d'une maison de santé et de 30 logements, il convient de vendre à la société LOGEAL Immobilière un terrain, sis, à l'angle de la rue du Havre et du boulevard Maréchal Leclerc d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup> cadastré AL 1120. Par conséquent, il convient d'inscrire la somme de 462 000 euros sur la nature 024 "Produits des cessions d'immobilisations" (chap 024).

**Inscriptions dépenses d'investissement**

- Le remplacement des menuiseries de l'école primaire du Clairval a été initialement prévu en deux tranches. Il s'avère pertinent d'affermir, dès maintenant, la tranche conditionnelle et ainsi traiter l'ensemble de l'école. Il convient donc d'inscrire la somme de 80 000 euros sur la nature 2313 "constructions" (chap 23).
- Afin de remplacer le treuil électrique et l'inverseur à clé du panier de basket de la salle Octave Leclerc, il convient d'inscrire la somme de 4 000 euros sur la nature 2188 "autres immobilisations corporelles" (chap 21).
- Afin de réaliser des diagnostics immobiliers réglementaires, de neutraliser et déposer les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et de télécom dans le bâtiment Léo Lagrange, rue Kinkerville, il convient d'inscrire la somme de 30 000 euros sur la nature 2313 "constructions" (chap 23).

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.09.2023

**Délibération n°: D.68/09.23**

**Objet : Budget Ville 2023  
Décision modificative n°2**

- Afin de missionner une équipe complète de maîtrise d'œuvre, chargée de restructurer l'ancienne école Carnot, il convient d'inscrire la somme de 298 000 euros sur la nature 2313 "constructions" (chap 23).

Enfin, il convient d'équilibrer chaque section en diminuant de 50 000 euros le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (natures 021 et 023).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.